

ARRETE N° 20/2024/AT

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot, commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU les articles R 411-8 du Code de la Route,

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Madame BAZIN Aline qui représente la manifestation «la grande lessive».

**CONSIDERANT LA DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION DE DESSINS SUR LA PLACE GEORGES BISSON A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE**

**CONSIDERANT QU'IL Y EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE OCCUPATION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.**

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Madame BAZIN Aline « La Grande lessive » est autorisée à occuper le domaine Public Place Georges Bisson à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge **le Lundi 18 Mars 2024 de 08h00 à 17h15** dans le cadre de l'exposition de dessins des enfants de l'école des Rosiers de Livarot.

**ARTICLE 2** : Des ficelles tendues seront installées par les agents des services techniques de la commune de Livarot-Pays d'AUGE pour faciliter l'accrochage des dessins.

**ARTICLE 3** : Madame BAZIN Aline s'engage à retirer l'installation à l'issue de l'exposition à 17h15.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Chef de Police Municipale,  
- Aux services Techniques de Livarot-Pays d'Auge

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE, Le 18<sup>e</sup> Février 2024.  
Le Maire Déléguée de LIVAROT  
Vanessa BONHOMME

